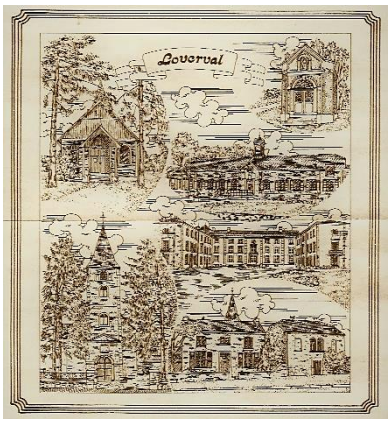

PERIODIQUE MENSUEL 31ème année N° 322 SEPTEMBRE **2019**

LE PETIT LOVERVALOIS

vous informe des manifestations culturelles, sportives, folkloriques et autres qui se déroulent dans le courant du mois à LOVERVAL.

Editeur responsable : Michel MONSEUR, Allée N-D de Grâce, 50 Loverval
071/43.76.56 ruesnom@gmail.com

Vendredi 30 août

21h00 à 2h00 – Au chapiteau : Grande soirée Oberbayern avec l'orchestre « Die Lustigen Trinkers » (PAF : 5 €)

Samedi 31 août

8h00 – Sortie du Corps d'Office
8h30 – Messe Militaire en l'église saint Hubert
9h15 – Cérémonie d'hommage à la Pelouse d'Honneur
10h00 – Honneurs aux Autorités, citoyens et membres du Corps d'Office
14h30 – Ouverture des loges foraines près du chapiteau
21h00 à 2h00 – Au chapiteau : Soirée dansante avec l'orchestre « Self Control » (PAF : 5 €)

Dimanche 1 septembre

Rassemblement et départ des Compagnies place Brimant
8h45 – Prise des drapeaux en l'église St Hubert – Cérémonie d'hommage au Monument aux Morts
9h30 – Bénédiction des Marcheurs en l'église St Hubert
10h15 – Départ de la procession
12h15 – Rentrée à la chapelle du Calvaire – Ouverture des loges foraines près du chapiteau
15h00 – Rassemblement des Compagnies au chapiteau
15h30 – Bataillon carré – Revue des troupes (rue de la Joncquière)
16h30 – Bivouac du Bataillon (buvettes accessibles aux civils et marcheurs)
18h30 – Rentrée de la Procession en l'église St Hubert
Salves et aubade à la Tribune d'Honneur
Bivouac (dès 16h – Place Brasseur et alentours) : barbecue et buvettes
21h00 – Retraite aux flambeaux (de la place Brasseur vers le chapiteau)
Grand Bal de la Marche avec l'orchestre « Self Control » (fin à 2h00) (PAF : 5 €)

Lundi 2 septembre

18h00 – Ouverture des loges foraines près du chapiteau
19h00 – Au chapiteau : Soirée Lovervaloise
(petite restauration : tartiflette – choucroute – coquelet – fromages et vins)
Clôture des festivités avec une soirée « années 80 & 90 » de 22h à 02h (entrée gratuite)

Au calendrier 2019 des Amitiés lovervaloises

Cartes postales anciennes - Septembre : « L'école communale »

Carte postale 1910

Street view 2017

Jusqu'au 18e siècle, l'instruction primaire était exclusivement entre les mains du clergé. Dans les campagnes, le curé ou son vicaire enseignait aux jeunes paysans la lecture, parfois l'écriture ainsi que quelques rudiments de calcul et des notions de latin indispensables pour participer au Saint Sacrifice.
Ensuite, les curés ont chargé de cette tâche les marguilliers (membres du Conseil de Fabrique soumis à de nombreuses obligations telles que chanter la messe, entretenir l'église, sonner les cloches, enterrer les morts, aider le curé dans toutes les cérémonies religieuses…).
A Loverval, en **1766**, le **marguillier** se nommait **Nicolas Valentin**.
Parmi ses différentes tâches, il devait tenir classe pendant les mois d'hiver (décembre à mars) dans une petite maison faisant partie du presbytère de l'époque (voir Petit Lovervalois d'avril : la place communale).
Il était rétribué en fonction de ce que les enfants savaient lire et écrire ou seulement lire.

L'enseignement s'organisa vers **1840**. Désormais c'est la commune qui devenait l'organisatrice de l'enseignement élémentaire. Les cours devinrent plus réguliers, l'enseignement plus efficace. A Loverval, l'instituteur, Jacques Bolle, cumula les fonctions d'enseignant avec celles de secrétaire communal.

Vers 1**874**, sous le mayorat du Comte Werner de Mérode, **François Bary** lui succéda et c'est à cette époque que l'école quitta la place communale pour émigrer dans les **nouveaux locaux au Try d'Haies** : une classe, la maison de l'instituteur avec jardin, une scène au fond de la cour pour la distribution des prix.
La cour était entourée d'un mur et l'entrée se faisait par une grille ouvrant sur la chaussée. Il y donna des cours pendant plus de trente ans et puis devint secrétaire communal.

Lui succède à l'école, en **1907**, **Omer Coulon,** originaire de Villers-la-Ville.
Dans l'unique local dont il dispose, il instruit les garçons et les filles du village répartis en six classes (+ parfois deux classes du 4ème degré) soit plus d'une quarantaine d'élèves qui se serrent autour d'un poêle qu'une longue buse raccorde à la cheminée.
Sous son impulsion, l'école acquiert rapidement une grande renommée.

L'instituteur, O.Coulon, et ses élèves en 1911

1914-1918 – L'instituteur est appelé sous les drapeaux le 1 août 1914 et sert dans les services sanitaires de l'armée pendant quatre ans au cours desquels il est blessé et hospitalisé à La Panne. Les écoliers connaissent alors quelques remplaçants comme intérimaires, même l'épouse de l'instituteur a « mis la main à la pâte » à certaines occasions.

1918 – Monsieur Coulon reprend ses fonctions et durant plus de vingt ans continue à assumer seul les cours pour les six classes primaires et deux classes du 4e degré (garçons et filles) dont il a la charge, soit parfois plus de cinquante élèves. Il complète ses cours par des leçons pratiques de jardinage et d'apiculture dans son jardin et, à l'occasion de promenades dans les bois, inculque à chacun l'admiration et le respect de la nature. Bénévolement, durant des années, il donne des cours du soir à des adultes qui ne savent ni lire ni écrire.

L'instituteur, O.Coulon, et ses élèves en 1936 sur les escaliers menant à la scène (fermée pour la photo) au fond de la cour.
A côté de Mr Coulon, sa petite-fille, Josiane Tambour..

Vue de la cour et de la scène lors d'une distribution des prix.

En **1939**, sous le mayorat de Guy Capart, est créée la **classe des filles** logée dans la salle à manger de la maison de l'instituteur, adaptée pour la circonstance, sous la direction de Madame **Georgette Albert-Coulon**, fille aînée de l'instituteur. Au fond du couloir d'entrée, en face de la classe des garçons, quelques escaliers en bois à gravir et une porte percée dans le mur permettait aux filles d'accéder à ce local…
La famille (Mr et Me Coulon, leurs fille cadette et gendre, Mr et Me Tambour, ainsi que Josiane, la petite-fille) occupait tant bien que mal les locaux restés disponibles !
En 1940, Monsieur Tambour, instituteur à Châtelet à cette époque et destiné à succéder à l'école à son beau-père, est appelé à son tour sous les drapeaux et connaît les affres de la captivité en Allemagne.

Durant cette guerre, le Grand Charleroi se rendant compte de l'exiguïté des locaux commence l'agrandissement de l'école mais les travaux n'iront pas à leur terme…

En **septembre 1945**, O.Coulon prend sa retraite. Son beau-fils, **Constant Tambour**, revenu de captivité, lui succède à la tête de la classe garçons..

Photos octobre 1946 – La classe des filles de Me Albert-Coulon

La classe des garçons de Mr Tambour

En **1949**, l'école ayant pris de plus en plus d'expansion est scindée en école communale garçons et école communale filles et les travaux d'agrandissement entrepris durant la dernière guerre s'achèvent : nouvelle classe dans le prolongement de la première pour caser la classe filles (et libérer ainsi la salle à manger de l'instituteur), petit local annexe (cours de morale), préaux pour les garçons et pour les filles.

Sur le montage photos de cette époque, on distingue les modifications par rapport à la carte postale de 1910 : du centre vers la gauche, la deuxième classe primaire, l'annexe et le préau garçons ; à droite on devine, derrière le mur, le toit plat du préau filles.
Deux petites barrières d'accès ont remplacé la grande grille métallique et les enfants jouent sous le tilleul planté en 1930 à l'occasion des festivités du centenaire de la Belgique.

En **1955**, à la demande du Collège échevinal, l'architecte lovervalois Michel Marchal dresse les plans d'une nouvelle école prévoyant notamment le dédoublement des classes garçons et filles existantes ainsi que la création d'une école gardienne avec cour et préau.
Projet trop ambitieux pour les finances communales ? Concurrence pour l'école primaire catholique de la rue des Fiestaux ? En tous cas, le Collège ne donnera pas de suite à ce projet…
A défaut d'agrandissement, on procède à quelques travaux à moindres frais : transformation du préau des garçons en classe maternelle (institutrice : **Madame Royer**) et celui des filles en dédoublement de la classe des filles (institutrice : **Mademoiselle Tournay** remplacée en 1960 par **Madame Lebon**).

La classe maternelle dans l'ancien préau des garçons en 1964.
Institutrice (absente sur la photo) : Madame Royer.

En **1965**, pour maintenir la seconde classe filles, l'inspecteur remet la première année garçons à Madame Lebon en créant ainsi la première classe primaire mixte de l'école.

Mme Lebon et ses élèves en 1965

En **1966**, **Monsieur Tambour et Madame Albert-Coulon sont admis à la retraite**.

Les deux écoles sont réunies en une seule école communale mixte sous la direction de Madame Lebon.

Monsieur Berger est le nouvel instituteur en primaire.

Monsieur Berger et sa classe en 1967

En **1970**, après avoir effectué quelques remplacements pour Madame Royer au sein de l'école, **Madame Masset** devient la nouvelle institutrice gardienne.

Madame Masset sur la cour de récréation en 1970

Mais le nombre d'élèves diminue régulièrement et, après le départ de Madame Lebon en **1974**, Monsieur Berger pour le primaire et Madame Masset pour la maternelle ont chacun une vingtaine d'élèves et maintiennent l'école en vie… !
Pas pour longtemps car, à l'issue de l'année scolaire 1975-1976, les parents, qui ne font plus confiance à l'instituteur, Monsieur Berger, décident de chercher une autre école pour leurs enfants…
A la rentrée de **septembre 1976**, l'insuffisance de la population scolaire (il reste un élève en primaire) oblige les autorités à **fermer l'école.** Pierre Caudron aura été le dernier élève de l'école primaire de Loverval… !

Quant à Madame Masset, qui a subi le contrecoup des événements relatés ci-avant, elle a gardé huit élèves à l'école gardienne jusqu'en juin 1978…

Madame Masset avec les derniers élèves de l'école gardienne en 1978

Sources : « Loverval, Terre des Bois et des Eaux », photos de classes (collection des Amitiés Lovervaloises).
Merci à Josiane Tambour, Josée Masset, Martine Hayet et Pierre Caudron pour leurs informations personnelles.

Au Comité de Quartier
Try d'Haies-Chêniat-Ferrée

Pétition

En accord avec notre Bourgmestre Monsieur Busine, des membres du Comité de Quartier Try d'Haies-Chéniat-Ferrée se sont présentés chez vous pour vous proposer de signer une pétition pour que deux boites aux lettres de la poste soient remises en service sur le territoire de Loverval.

Cette pétition a recueilli 649 signatures et à été déposée chez la secrétaire de Monsieur Busine le 14 août.
Notre bourgmestre a mis ce point à l'ordre du jour du prochain conseil communal du jeudi 29 août.

Zone 30

Le panneau de signalisation à l'entrée de l'Allée Notre-Dame de Grâce a été replacé.
Je vous rappelle que tout le quartier du Try d'Haies est une **zone 30,** vitesse qu'il faut respecter pour notre sécurité à tous.
Comme annoncé lors de notre dernière Assemblée de Quartier du 25 juin, le Comité prépare une campagne de sensibilisation pendant tout le mois de septembre.
Un flyer sera distribué dans le quartier et en particulier aux automobilistes qui viennent conduire leurs enfants à l'école ou qui traversent notre quartier pour éviter les bouchons sur la N5 (voir ci-dessous).
Des bâches PVC seront aussi installées à l'entrée des rues du Village, N-D de Grâce, du Calvaire et Charon.

Nous aurons besoin de l'aide de quelques habitants bénévoles supplémentaires, vous pouvez déjà me contacter pour confirmer votre collaboration au 0498/543851 ou par mail.

Flyers (5000 exemplaires recto-verso) qui seront distribués en septembre :

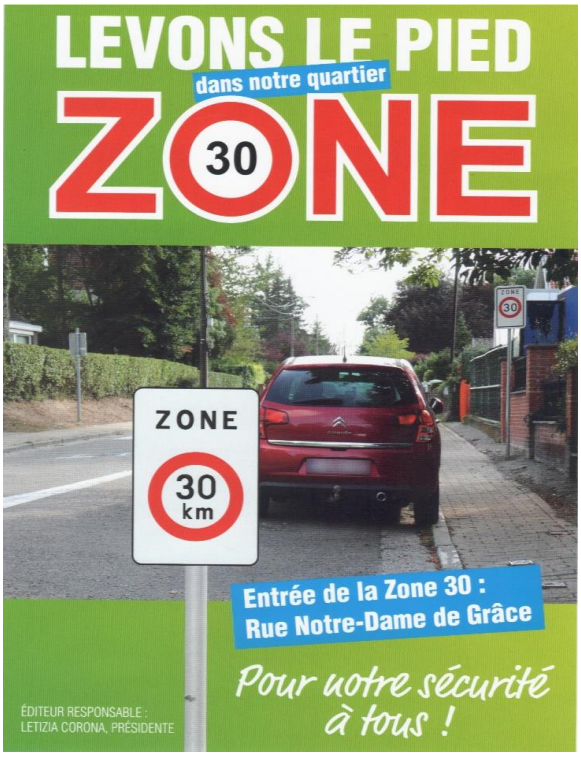

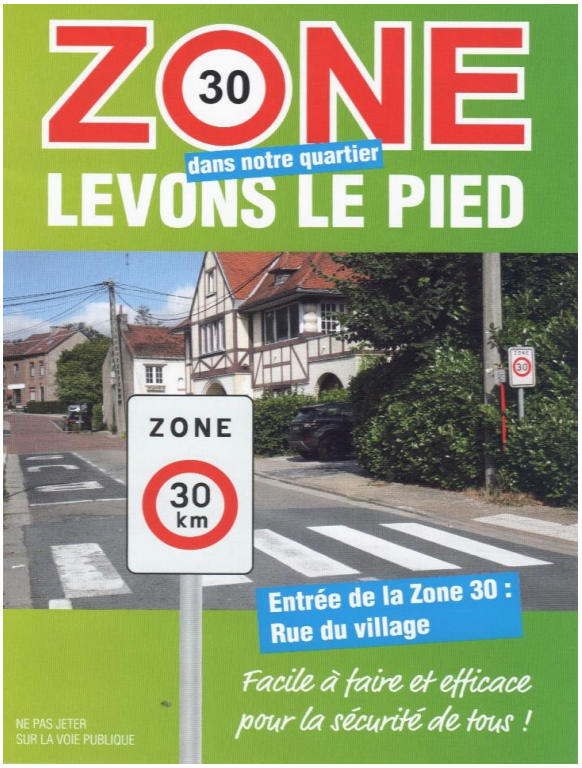

Dépôt de déchets verts dans les espaces publics

Pour rappel, il est strictement interdit d'abandonner des déchets de tontes et de coupes d'arbres, de haies etc. dans les bois.
Les dépôts clandestins et sauvages peuvent faire l'objet **d'amendes considérables**.
Les dépôts de déchets de jardin et les déchets verts en général (plantes terrestres ou aquatiques) sont un vecteur bien connu de dispersion des plantes invasives.
En effet, ces déchets peuvent contenir des fragments de plantes inva sives (graines, fragments de tiges, de racines ou de rhizomes) ca pables de régénérer des populations s'ils sont jetés dans la nature.
Les dépôts sauvages de déchets verts sont illégaux et sont considérés comme des infractions environnementales passibles d'amendes.

Les déchets de plantes doivent être gérés selon les prescriptions recommandées par la législation (évacuation vers les sites de collecte autorisés, compostage, etc.).
Si vous n'avez pas la possibilité de transporter vos déchets verts dans les parcs à conteneurs, vous pouvez faire appel au **Taxi Déchets,** service de TIBI (anciennement ICDI) au **n° 071/ 44 06 84** (convenir d'un RDV pour l'enlèvement de vos déchets verts). Attention, ce service est payant avec un forfait de 40 € pour le déplacement et le 1er m³ et 20 € par m³ supplémentaire.

Létizia Piret-Corona

Le chalet norvégien en peinture…

Lors de « Rhubarbe en Fête » des 29 et 30 juin, il avait été suggéré à Hermine Meunier, artiste lovervaloise, de peindre le chalet norvégien mis en valeur au cours de l'exposition du week-end et menacé de disparition…
Sa réponse fusa : OK, je prendrai une photo dans les prochains jours et je me mettrai à l'ouvrage !
Un mois plus tard elle a le plaisir de nous présenter le résultat de son travail…
Cette œuvre s'ajoutera aux nombreuses autres ornant déjà son atelier de l'allée des Templiers ouvert en de multiples occasions aux visiteurs..

M.L.E.G. ASBL

Membre du C.A.L. CHARLEROI

MAISON DE LA LAÏCITE DE L'ENTITE DE GERPINNES

1989-2019

La Maison de la Laïcité de l'entité de Gerpinnes (M.L.E.G.) a le plaisir de vous inviter à la célébration de ses 30 ans d'existence, le **4 octobre,** dans ses locaux, place Maurice Brasseur n°3, à Loverval.

- 19 h : accueil
- 19 h30 : discours et inauguration de l'exposition
- 20 h 30 : **soirée de jazz** sous chapiteau avec le **BOURBON STREET JAZZ BAND**

Bar et petite restauration assurée.

Au Cercle de Tennis de Table

Le Cercle de Tennis de Table de Loverval a entamé sa 43ème saison ce vendredi 16 août.

Il est ouvert à tous et à toutes, adultes et enfants (à partir de 10 ans).

Local : salle communale, rue Charon, 29 (071/43.76.55)

Entraînements : mercredi de 19h à 22h (entraînements libres)
vendredi de 19h à 20h30 (entraînements dirigés) et de 20h30 à 22h (entraînements libres).

Cotisation annuelle : 60 euros (affiliation à la Fédération et assurance accidents comprises).

Renseignements : Michel Monseur, président (071/43.76.56 ou 0485/20.44.51)